

**SYNDICAT MIXTE  
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 10/2025

**Séance du 26 mars 2025 – 9h30**

**ACCUEIL D'UN STAGIAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 9h30, le Comité Syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 17 mars 2025, sous la Présidence de Rémi JUSTINIEN.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Margarita SOLA, Élise LAURENT-GUÉGAN, Nathalie COLLARD, Stéphane TRIFILETTI,  
Région Nouvelle Aquitaine ;  
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan  
Alain BURNET, Ville de ROCHEFORT  
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Membres excusés :

Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle Aquitaine  
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime (Pouvoir à Rémi JUSTINIEN)  
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort (pouvoir à Alain BURNET)

Membres absents :

Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime  
Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime

Contexte :

Un désherbage et une aide au récolement de la bibliothèque scientifique du FMA doit être effectué. Il est donc proposé de prendre un stagiaire pour aider la documentaliste dans ses deux tâches.

Pour rappel,

- Le désherbage est l'ensemble des opérations qui visent à sélectionner des ouvrages devenus inutilisables par les usagers de la bibliothèque (livres détériorés, trop anciens, informations fausses ou périmées, supports dépassés...) pour destruction ou don.
- Le récolement est l'opération qui consiste à vérifier, à partir de son numéro d'inventaire, la présence du document physique dans la bibliothèque.

**Profil :**

- Niveau d'études : Première année licence dans le domaine de l'environnement.
- Durée : 1 mois du 10 juin au 11 juillet 2025
- Localisation : Le stagiaire sera basé au siège du Forum des Marais Atlantiques, à Rochefort (17)
- Indemnisation : selon la législation en vigueur + remboursement des frais de déplacement
- Encadrant : Christelle BOUCARD

**Décision du Comité Syndical**

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- D'accepter l'offre de stage décrit ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de stage ;
- D'autoriser le Président à conduire les démarches nécessaires ;
- D'individualiser les crédits nécessaires.

**Nombre de membres :**

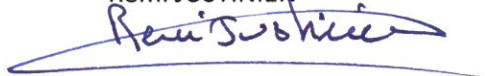
En exercice : 13  
Présents : 8  
Votants : 10

**Votes :**

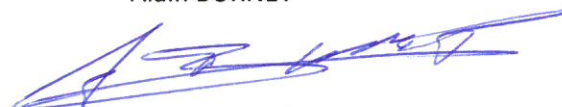
Pour : 17  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,  
Alain BURNET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE  
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2025 \_\_\_\_

-----

Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : \_\_ / \_\_ / 2025